

*Loi constitutionnelle de 1982*

ce droit de propriété n'a pas été inscrit au moment du rapatriement de la Constitution.

Dans ce sens-là, monsieur le Président, je veux dire au député que son intention est fort noble et que les membres de mon parti au moment où on siégeait au comité constitutionnel, comme membres individuels, nous avons aussi donné notre accord à l'inclusion du droit de propriété, mais malheureusement la politique étant l'art du compromis et étant donné la nécessité pour le gouvernement de l'époque d'avoir un certain consensus autour de la Constitution et de la Charte des droits, il a fallu malheureusement sacrifier l'inclusion de ce droit de propriété à l'instar de certains gouvernements provinciaux et à l'instar de certains de nos collègues du Nouveau parti démocratique, qui eux aussi ont certainement pris cette décision-là à l'insistance de certains de leurs amis des provinces. Mais la réalité, monsieur le Président, c'est qu'à cette époque-là nous étions soumis à d'intenses pressions, et des compromis ont été faits sur un grand nombre de questions relativement à la charte, que ce soit sur la définition de certains droits et, dans ce sens-là, je pense que son initiative est très à propos. Je pense qu'à l'époque les politiciens, pour en arriver à la réalisation d'un objectif louable, ont malheureusement, par le biais de compromis, négligé . . .

**Une voix:** . . . négligé le Québec.

**M. Lapiere:** Mon collègue dit «négligé le Québec», je suis d'accord avec lui aussi. Dans un monde parfait, on aurait aimé que tous les Canadiens applaudissent en même temps; malheureusement, ce ne fut pas possible, et j'espère que l'on pourra réparer cet accident historique ou cet accident de parcours, et je serai heureux de m'associer au gouvernement si on peut trouver une formule honorable. Mais je suis heureux de l'initiative du député parce qu'au même moment où on examinera la réforme du Sénat, au même moment où on voudra inclure le Québec dans l'Accord constitutionnel, je pense que la préoccupation de l'honorable député est partagée par les membres de mon propre caucus, et il peut être assuré de notre appui dans cette démarche-là, parce qu'on pourra regarder cela avec un nouvel esprit, et son chef est toujours heureux de se targuer de son nouvel esprit et de sa nouvelle ouverture, et j'ose espérer que ces bonnes relations avec les provinces nous permettront d'en arriver justement à l'inclusion des droits de propriété. Parce qu'effectivement, monsieur le Président, dans une société comme la nôtre, le droit de propriété devrait être fondamental et devrait être une protection au-dessus de la tyrannie de la majorité.

Je pense que tous les Canadiens peuvent facilement se rallier à cette notion-là, je pense que le peuple canadien est un peuple qui croit fondamentalement à son droit et à la nécessité de travailler pour acquérir certains biens pour justement permettre que ces biens soient légués aux générations futures, et je pense que tous nos concitoyens seraient heureux de voir cette protection assurée.

Vous savez, monsieur le Président, certains gouvernements à l'époque s'opposaient parce que cela pouvait créer des problèmes avec leur pouvoir d'expropriation, et ainsi de suite. Je m'en réjouis. Je pense que la preuve qu'on a eue depuis l'application de la Charte, qui est assez récente quand même, et surtout l'utilisation ou le jugement que les tribunaux en ont porté, je pense qu'il n'y a personne qui trouve quoi que ce soit à redire. A mon avis, les tribunaux ne se sont pas instaurés

comme un autre pouvoir mais ils ont strictement appliqué les dispositions de la Charte d'une manière juste et équitable et ils ont quelquefois, et avec raison, ramener les parlementaires à la raison. Et, dans ce sens-là, je suis très heureux de l'initiative du député. Je peux lui dire qu'il y a certainement d'autres améliorations qu'on pourrait apporter à la Charte et c'est peut-être par le biais de l'initiative du député et d'autres qu'on pourra s'assurer de laisser, justement, aux Canadiens une charte améliorée.

Cela a été un projet, comme je le disais tout à l'heure, un projet de compromis. On a oublié des notions fort importantes. De plus, la société canadienne évolue. Et dans ce sens-là il sera toujours temps d'apporter des améliorations. Je voyais, par exemple, la proposition constitutionnelle du Québec. Dans cette proposition-là, ils disent: la Charte québécoise des droits et libertés est plus généreuse que la Charte canadienne. Malheureusement, elle n'a pas l'effet ultraparlementaire de la Charte canadienne mais, par contre, elle contient des dispositions plus généreuses à l'égard de plusieurs citoyens ou de plusieurs catégories de citoyens. Et dans ce sens-là, j'ose espérer que la formule de compromis qu'on trouvera quand les négociations constitutionnelles débiteront avec le Québec, c'est peut-être justement d'ajouter de nouvelles garanties pour les citoyens, d'ajouter de nouveaux éléments à la Charte canadienne qui la rendront peut-être plus conforme à la Charte québécoise.

Mais, en réalité, monsieur le Président, ce sont nous, les parlementaires, qui acceptons de nous restreindre. Je pense que c'est important pour nous tous et le compromis qui a été fait à l'époque du rapatriement a besoin de correctif. Tout le monde est d'accord sur cela. Le correctif proposé par l'honorable député est fort raisonnable et fort louable, et je m'en réjouis. Je me réjouirais aussi, et je vois quelques-uns de mes collègues du Québec, je pense que ce serait peut-être une solution au niveau de l'amélioration de la Charte canadienne.

On a tous pris connaissance des propositions de M. Lévesque et surtout des détails concernant la Charte québécoise, et je pense qu'il serait peut-être intéressant de pouvoir élargir la portée de la Charte canadienne pour lui donner un peu les mêmes dispositions que la Charte québécoise, car ce sont tous des principes sur lesquels les politiciens en général, et surtout les Canadiens, parce que les politiciens ne sont strictement que les instruments de la population . . . Je pense que les Canadiens pourraient certainement apprécier l'élargissement de la portée de la Charte.

Monsieur le Président, je me souviens quand on a parlé de l'inclusion d'une charte canadienne dans la Constitution, plusieurs de mes collègues ici étaient sceptiques. On pensait à la suprématie du Parlement et on se rappelait tous de notre cours de droit où l'on avait appris que la seule chose que le Parlement ne peut pas faire c'est changer un homme en femme. On se souvenait tous de ces notions honorables, mais la réalité c'est que même changer un homme en femme, je pense que, aujourd'hui, la science a évolué et que cela pourrait se faire. Par conséquent, il faut oublier nos vieilles notions de droit civil ou de droit commun et réaliser que la société évolue, que notre système juridique évolue, que notre système parlementaire évolue. Et votre présence dans ce fauteuil, monsieur le Président, est un exemple éloquent de l'évolution des choses. Mais